

AD. n° 2023 - 1532

ARRETE relatif à la
TARIFICATION DEPENDANCE à compter du 01/06/2023

EHPAD Résidence Pagomal A MONTBETON
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu la demande présentée par la Présidente du CCAS de Montbeton gestionnaire de l'EHPAD Résidence Pagomal à Montbeton, pour une extension non importante de capacité de 2 places ;

Vu l'arrêté conjoint ARS/CD en date du 17/05/2023, portant extension non importante de capacité de 2 places supplémentaires à l'EHPAD Résidence Pagomal, portant la capacité totale de l'EHPAD de 62 à 64 places ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de M. le directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 1^{er} juin 2023, le montant du forfait global dépendance à la charge du département qui s'élevait à 237 676,70 € pour l'année 2023, est majorée de 5 545,82 €.

La quote-part totale mensuelle à verser à compter du 01/06/2023 s'établit à 20 598,65 €.

ARTICLE 2 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 3 :

Le directeur général des services du département, la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines et la directrice de EHPAD Résidence Pagomal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet et inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le

11 AOUT 2023

Article L.3131-1 du CGCT :

Publié le 11 AOUT 2023

Le Président,



Michel WEILL